

INFORMATIONS

Delphine Maurant, Directrice des Études
d.maurant@esba-nimes.fr

Diplôme d'établissement PRODUCTION



École supérieure des beaux-arts de Nîmes

10 Grand'Rue – F-30 033 Nîmes cedex 9

Tél : +33 (0)4 30 06 12 00

info@esba-nimes.fr

www.esba-nimes.fr

La formation Transmission bénéficie d'un soutien financier de la Drac Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et de l'État / Ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de l'Appel à Projet Professionnalisation et Création d'Activités.

L'École supérieure des beaux-arts est un établissement de coopération culturelle fondé par la Ville de Nîmes et par l'État.

ésban



Graphisme: Aurore Chassé / Ne pas jeter sur la voie publique.

ésban

École supérieure
des beaux-arts de Nîmes

Régie et Production
des œuvres et des expositions

Présentation de la formation

La formation **PRODUCTION** s'adresse à des étudiants inscrits en 2nd Cycle des Écoles supérieures d'art et/ou à des diplômés du DNAP ou du DNSEP Art ou Design.

Elle vise à proposer une formation dans le champ de la régie et de la production des œuvres et des expositions telles que pratiquées en milieu artistique (Centres d'art, Frac, Musées, Galeries, Festivals), mais aussi au sein de Sociétés de Transports ou encore d'agences de production d'exposition, d'œuvres et d'évènements.

La formation se déroule sur une année d'étude. Elle est organisée en partenariat avec des Professionnels de Carré d'art – Musée, Nîmes; la Panacée, Montpellier; le FRAC Languedoc-Roussillon; le Mudam, Luxembourg, CHD Production, Montpellier comme par des professionnels indépendants.

La formation peut chaque année accueillir jusque 8 étudiants qui sont sélectionnés sur dossier et sur motivation après entretien avec un Jury.

Organisation des études

Étudiants concernés

La formation concerne les étudiants suivants:

- étudiants inscrits en Année de Césure entre la 3^e et la 4^e année ou entre la 4^e et la 5^e année;
- diplômés du DNAP;
- diplômés du DNSEP.

À noter que les diplômés ne pourront pas bénéficier des bourses délivrées par le CROUS.

Lieu de la formation

La formation aura lieu à Nîmes à l'ESBAN et dans les lieux partenaires à Nîmes et à Montpellier.

Frais d'inscription

400 euros pour les nîmois

640 euros pour les non-nîmois

Organisation de la formation

Septembre – Janvier

Module 1

Environnement professionnel – 56h

- Statuts, organisation juridique, gestion de l'activité – 16h
- Politiques culturelles et structuration des arts plastiques – 8h
- Communication de l'activité: création de site internet – 32h

Module 2

Formation pratique et méthodologique – 120h

- Documentation sur les œuvres et les expositions – 8h
- Production des œuvres – 16h
- Régie et métiers de la régie – 8h
- Typologie des œuvres – 8h
- Régie et production des expositions – 16h
- Bâtiment et sécurité – 16h
- Transports et emballages – 24h
- Lumières – 8h
- Recherche de stage et méthodologie Rapport de stage – 16h

Module 3

Projet Personnel / Atelier – 24h

Février – Juin

Module 4

Mise en pratique – au moins 2 mois

La mise en pratique s'effectue par le biais d'un stage ou par une intervention en milieu professionnel (Service des Publics d'une institution artistique et culturelle; Milieu scolaire, pénitentiaire, hospitalier; Organisation socio-culturelle, etc.). L'activité réalisée dans le cadre d'une activité salariée ou encore d'un Service Civique pourra être prise en compte.

La recherche et le choix du stage feront l'objet d'un suivi régulier par le coordinateur de la formation et par le BIOP / Bureau d'Insertion et d'Orientation Professionnelle de l'Esban.

Pour les stages réalisés à l'étranger, les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse de mobilité délivrée dans le cadre du programme Erasmus+.